

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 01 octobre 2024

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 27/09/2024

Présents : 6

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 10

Pour : 7

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER

Contre : 3

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Freddy BESSE, Matthieu DEBLED par Aymeric COLAS, Grégory HAVEL par Morgan BOURDON, Brigitte GONON par Monique DE BROUWER

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, David MASCRET

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Maintien ou non du 1er Adjoint dans ses fonctions après retrait de ses délégations - DE_2024_024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27/09/2024, cette délibération est prise suite à une seconde convocation du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté pris le 20 juillet 2020 et transmis en Préfecture par lequel Madame le Maire a donné délégations de fonction à M. Alexandre PRESTAIL, 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté de Madame le Maire portant retrait de toutes les délégations de fonction au 1^{er} Adjoint à compter du 21 mars 2024, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui précisent que : "lorsque le Maire a retiré les délégations de fonction qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions".

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Alexandre PRESTAIL dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à main levée, et à la majorité, de maintenir M. Alexandre PRESTAIL dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 / 10 / 2024 et publié ou notifié le 04 / 10 / 2024
--